

## DÉLIBÉRATION N°DL20220145 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/09/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 38 présents, 1 absent représenté à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme VILLEDIEU Florence (à partir de 18h50) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h50)

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

**DISPOSITIF "MERCREDIS DÉCOUVERTE" - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

**Mme Andonella FLECHET** expose ce qui suit :

Le conseil municipal du 14 mai 2018, par la délibération n°20180055, a validé le dispositif «Mercredis Découverte» pour une mise en place dès septembre 2018.

Depuis sa création, ce dispositif permet à 300 enfants environ par an de découvrir et de s'initier à des activités sportives et/ou culturelles grâce à la mobilisation d'associations de Saint-Chamond, mais également celle d'intervenants municipaux sportifs et culturels (Éducateurs sportifs, conservatoire, ludothèque).

Pour l'année scolaire 2022-2023, la nouvelle saison réunit 19 associations (11 sportives et 8 culturelles) et 4 services municipaux (2 sportifs et 2 culturels) lesquels s'engagent dans ce programme afin de proposer 44 activités aux enfants, dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Le montant global versé aux associations présenté en annexe du rapport s'élève à 20 400,39 €.

Le versement des subventions s'effectue en deux temps, comme détaillé dans l'annexe :

- un premier versement en octobre 2022,
- un deuxième versement du solde de la subvention à la fin du premier semestre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

- **pour l'association le Centre Laïc Jean Macé ,**

**A l'unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour ( M.Romain PIPIER ne participe pas au vote)

- **et pour toutes les autres associations ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

**A l'unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'octroi de subventions aux associations engagées dans l'encadrement du dispositif « Mercredis découverte » pour l'année 2022-2023,
- **d'autoriser** le versement des subventions présentées dans le tableau annexé, pour un montant global de 20 400,39 €, aux associations, étant précisé que ce versement pourra être conditionné à la situation sanitaire durant l'année scolaire 2022-2023,
- **d'approuver** les modalités de versement des subventions en deux temps : un premier versement en octobre 2022 et le solde à la fin du 1er semestre 2023 (sous réserve du vote du budget primitif 2023),
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville, chapitre 67 article 6745-1.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/09/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Bruno CHANGEAT

*Date de mise en ligne 6 octobre 2022*